PD-ABB-704
68079

PROJECT NO.(683-0261)

THIRD AMENDMENT TO THE LIMITED SCOPE GRANT AGREEMENT

Between

THE REPUBLIC OF NIGER
(Grantee)
Represented by the Ministry of Foreign Affairs and Cooperation

And

THE UNITED STATES OF AMERICA
Acting through the U.S Agency for International Development (A.I.D.)

For the

PROGRAM DEVELOPMENT AND SUPPORT PROJECT (683-0261)

Amount of this Amendment: $320,000
Montant de cet Avenant: 320 000$

Appropriation: 72-1101014
BPC: GSSA-90-21683-KG-63

PROJET NO (683-0261)

TROISIEME AVENANT A L'ACCORD DE SUBVENTION A PORTEE LIMITEE

Entre

LA REPUBLIQUE DU NIGER
(Bénéficiaire)
Représentée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Et

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International (A.I.D.)

Pour le

PROJET ELABORATION DU PROGRAMME ET APPUI (683-0261)

Amount of the Grant: $1,216,453
Montant de la Subvention 1 216 453$

The Limited Scope Grant Agreement between the Republic of Niger ("Grantee") and the United States of America, acting through the Agency for International Development ("A.I.D."), dated August 29, 1988, as amended September 28, 1988 and August 25, 1989, is hereby further amended, as follows:

A. Paragraph 2 is hereby modified to change the amount of the A.I.D. grant from $896,453 to $1,216,453.

B. All activities financed under this amendment are to be completed by September 30, 1991.

C. Annex I, Project Description, is deleted in its entirety and Attachment 1 hereto is substituted in lieu thereof.

D. Except as expressly modified herein, all provisions of the Limited Scope Grant Agreement, as amended, shall continue in full force.

L'Accord de Subvention à Portée Limitée entre la République du Niger ("Bénéficiaire") et les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D"), en date du 29 août 1988 tel qu'amendé le 28 septembre 1988 et le 25 août 1989, est amendé par le présent avenant comme suit:

A. Le paragraphe 2 est par la présente modifié pour changer le montant de la subvention de l'A.I.D. de 896 453$ à 1 216 453$.

B. Toutes les activitiés financées dans le cadre de cet avenant doivent être achevées avant le 30 septembre 1991.

C. L'Annexe I, Description du Projet, est supprimée dans son intégralité et remplacée par le présent Appendice 1.

D. A l'exception des modifications contenues dans le présent document, tous les termes et conditions de l'Accord de Subvention à Portée Limitée, tel qu'amendé, restent en vigueur.

2

IN WITNESS WHEREOF, the Republic of Niger and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Amendment to be signed in their names and delivered as of the day and date written below.

EN FOI DE QUOI, la République du Niger et les Etats-Unis d'Amérique, agissant chacun par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont fait signer le présent avenant en leur nom et l'ont fait remettre aux dates et année indiquées ci-dessous.

REPUBLIQUE DU NIGER

Par: ISSAKA DIAMBALLA

Titre: SECRETAIRE D'ETAT MAEC

Date: 15/06/90

UNITED STATES OF AMERICA

By: Valerie Dickson Norton

Title: Acting Mission Director

Date: NIAMEY JUN 22 1990

UNITED STATES OF AMERICA

By: _____

Title: _____

Date: _____

Attachment 1

ANNEX I

Project Description

A. This project consists of various design efforts and start up costs for the Mission's bilateral program, as well as related studies and activities. The funds are managed by USAID.

B. Activities which are permissible under the rules of this special project are:

1) Project or program development, feasibility studies, operational research, and pilot testing of hypotheses which may lead to a final project design or to the exploration of new program directions.

2) Country Development Strategy Statement (CDSS) related studies, sector assessments, or other special studies which enhance policy dialogue efforts or lead to a better understanding of technical or institutional constraints.

3) General purpose activities such as seminars, workshops, special economic, sectoral or statistical surveys and studies which cannot be associated with a single, discrete project. This category includes the publication and other dissemination of appropriate research and technical studies.

Appendice 1

ANNEXE I

Description du Projet

A. Le projet comprend plusieurs efforts de conception et les frais de démarrage du programme bilatéral de la Mission ainsi que les études et activités y afférentes. Les fonds sont gérés par l'USAID.

B. Les activités qui sont admissibles dans le cadre de la législation régissant ce projet spécial sont:

1) Elaboration de projet ou programme, études de factibilité, recherches opérationnelles et tests pilotes des hypothèses qui peuvent conduire à la conception finale d'un projet ou à l'exploitation des nouvelles orientations du programme.

2) Les études relatives à la Stratégie de Développement de l'USAID à l'endroit du Pays Hôte (CDSS), les travaux d'évaluation sectorielle ou autres études spéciales qui améliorent la politique de concertation ou qui conduisent à une meilleure compréhension des contraintes techniques ou institutionnelles.

3) Les activités d'ordre général telles que les séminaires, les ateliers, les études spéciales sur l'économie, les études sectorielles et statistiques qui ne peuvent pas être associées à un projet déterminé. Cette catégorie comprend la publication et autres diffusions des résultats des études techniques et recherches appropriées.

4) Small exploratory research activities or support thereto, including state-of-the-art surveys/studies required for preliminary program explorations.

C. On an exceptional basis and with justification to and approval by the Mission Director or the equivalent in AID/W, PD&S funds may be used for the following:

1) Evaluations and financial management/audit activities not otherwise budgeted in specific project, program or other agreements. However, it should be stressed that all project design documents should include funds for evaluation and, if deemed necessary, funds for audit or financial management review.

2) Reasonable pre-project implementation costs or bridge funding between terminating and follow-on projects.

3) Program costs associated with monitoring or auditing non-project activities such as non-project assistance under the Development Fund for Africa (DFA) or other forms of sector assistance, PL 480 (food aid), and Commodity Import Program (CIP), when the relevant program assistance agreement does not contain funding for such purposes.

4) Les petits travaux de recherche, y compris les enquêtes/études détaillées nécessaires pour les explorations préliminaires du programme.

C. A titre exceptionnel et sur justification fournie au Directeur de la Mission ou une personnalité de même rang à l'AID/W, et avec son approbation, les fonds de l'EP&A peuvent être utilisés pour:

1) Les travaux d'évaluation et de gestion financière/audit qui ne sont pas autrement budgétisés dans un projet, programme spécifiques ou autres accords. Toutefois, on doit insister sur le fait que tous les documents de conception des projets doivent comprendre des fonds pour les travaux d'évaluation et, si nécessaire, inclure des fonds pour les travaux d'audit ou d'examen de la gestion financière.

2) Un financement d'un montant raisonnable pendant la période précédant la mise en oeuvre du projet ou le financement relai entre la fin d'un projet et le démarrage de celui qui lui fait suite.

3) Les coûts du programme liés au suivi ou à l'audit des activités hors-projet telles que l'assistance hors-projet dans le cadre du Fonds de Développement pour l'Afrique (FDA) ou les autres formes d'assistance sectorielle tels que la PL 480 (aide alimentaire) et le Programme d'importation de Biens d'Equipement (CIP) lorsque l'accord du programme d'assistance y afférent ne contient pas des fonds pour des telles activités.

4) Program costs associated with monitoring or auditing host country owned local currency when local currency is unavailable for this purpose.

5) Travel or short-term training costs of host country public or private sector counterpart personnel when other funds are unavailable for this purpose.

D. Funds for this project are approved on in annual basis by AID/Washington. Shown below are the previous efforts combined into one total, and funding approved for fiscal year 1990.

E. Activities financed under this Amendment to the Limited Scope Grant Agreement are to be completed by the end of fiscal year 1991.

F. Details on procesures for use of these funds are contained in Project Implementation Letter(s).

G. Budget

I. Previous Activities - $896,453

II. New Activities

A. Design Efforts - $50,000

B. Special Studies, Short-term Technical Assistance, Other - $220,000

C. Monitoring of Emergency Food Assistance (PL 480) - $50,000

Subtotal II	$320,000
Total I + II	$1,216,453

4) Les coûts du programme liés au suivi ou audit des fonds en monnaie locale du pays hôte lorsque ces fonds en monnaie locale ne sont pas disponibles pour une telle activité.

5) Les coûts liés au voyage et à la formation à court terme des homologues des secteurs public ou privé du pays hôte lorsque d'autres fonds ne sont pas disponibles pour cette activité.

D. Les fonds concernant ce projet sont approuvés sur une base annuelle par l'AID/Washington. Vous trouverez ci-dessous les financements antérieurs combinés en un seul total et le financement approuvé pour l'année budgétaire 1990.

E. Les activités financées par cet avenant à l'Accord de Subvention à Portée Limitée doivent être achevées avant la fin de l'année budgétaire 1991.

F. Les détails relatifs aux procédures concernant l'utilisation de ces fonds sont contenus dans la (les) Lettre (s) d'Exécution du Projet.

G. Budget

I. Activités Antérieures - 896 453$

II. Nouvelles activités

A. Efforts Afférents à la Conception - 50 000$

B. Etudes Spéciales, Assistance Technique à Court Terme, Autres - 220 000$

C. Suivi de l'Assistance Alimentaire d'Urgence (PL 480) - 50 000$

Total Partiel II	320 000$
Total I + II	1 216 453$